



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 14317

Texte de la question

M. Daniel Goldberg appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le redoublement. Il semble que le redoublement demeure inefficace malgré la tentative de le diminuer et de mettre en place des accompagnements néanmoins sans résultats probants à tous les cycles de formation (primaires, collèges, lycées). De nombreuses enquêtes, recherches et travaux ont confirmé l'inefficacité du système. Par exemple, l'OCDE souligne que la France est en tête des pays industrialisés en matière de redoublement (4,2 % des élèves redoublent chaque année). Ces redoublements ne semblent pas donner des résultats satisfaisants puisque l'élève qui redouble semble être marqué par cet échec qui le conduit vers d'autres échecs. L'idée d'un suivi personnalisé par l'enseignant semble séduire les parents, mais nettement moins les enseignants qui doutent peut-être de la faisabilité d'un tel dispositif. La France connaît une proportion des élèves ayant au moins une fois redoublé parmi les plus importantes des pays développés. On note également que le taux de redoublement se concentre dans les milieux sociaux défavorisés. Ces résultats montrent que des alternatives solides doivent être proposées. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelles alternatives sont envisagées pour éviter que le redoublement accentue l'échec scolaire, et permettre à l'école républicaine de remplir sa mission de lutte contre les inégalités sociales et culturelles.

Texte de la réponse

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République vise à mettre en place une démarche éducative de construction et d'appropriation de l'orientation par l'élève et à lutter contre le décrochage scolaire. Elle prévoit de renforcer l'approche de l'information et de l'orientation dès le collège, de lutter contre les inégalités de toute nature, notamment sociales, pour donner à chacun les mêmes chances de réussite. Il s'agit de proposer à tout élève, susceptible d'être en difficulté dans sa scolarité, la solution la plus adaptée pour lui permettre de progresser et éviter toute démotivation, souvent source de décrochage. Comme le mentionne la loi, il convient de poursuivre la réduction progressive du nombre de redoublements car il s'agit d'une pratique coûteuse, plus développée en France que dans les autres pays et dont l'efficacité pédagogique n'est pas probante. Dans le cadre de l'acquisition des connaissances, compétences et méthodes attendues en fin de cycle, le redoublement d'une année scolaire doit être exceptionnel. Il est déjà en baisse constante depuis plusieurs années. En fin de classe de troisième, il est passé de 6 % en 2007 à 4,3 % en 2011 et en fin de classe de seconde générale et technologique, il a chuté de 14,4 % en 2006 à 9,5 % en 2011. Pour impliquer l'élève dans la construction de son orientation, un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel trouvera sa place dans le tronc commun de formation et s'adressera à tous les élèves de la classe de sixième à la classe de terminale. Il lui permettra de se familiariser avec le monde économique et professionnel notamment par une première connaissance du marché du travail, des professions, des métiers, des formations qui y mènent, du rôle et du fonctionnement des entreprises ainsi que des modalités et des perspectives d'insertion professionnelle. Le ministère de l'éducation nationale s'est fixé pour objectif d'offrir une solution de retour en formation à 20 000 jeunes durant l'année 2013, objectif largement atteint. La lutte contre le décrochage est une priorité du

Gouvernement. Des réseaux « formation qualification emploi » (FOQUALE) sont constitués sur le territoire de chaque plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs pour fédérer les solutions proposées par l'éducation nationale (circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013). Parmi les ressources susceptibles d'être mobilisées, les retours en formation en lycée professionnel, en LEGT et les possibilités d'accès aux structures innovantes de raccrochage (micro-lycées, clauses sociales, service civique, etc.) sont développés.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Goldberg](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14317

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7668

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2375